TWIN'S NAILS

ISABELLE SALVAI
30 bis avenue Nelson Mandela
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS
06.25.03.06.37
isabelleleboeuf13240@gmail.com
FORMATRICE PROFESSIONNELLE,
N° ENREGISTREMENT : 93 13 16608 13
SIREN : 53212716400038
APE : 9602B

V.3 du 27/10/26

A RETOURNER REMPLI ET SIGNE

DEVIS

A REMPLIR PAR LA STAGIAIRE
Nom :
Prénom :
Adresse :

Tel :
Facebook :
Instagram :

DEVIS N°D00
DU ……/……./……

DÉSIGNATION	MONTANT HT
FORMATION ON LINE : **Pack formation vernis semis permanent** **Formation en distanciel : replay live formation** **AU PROGRAMME :** - La manucure russe « perfect nails » - Les différentes poses de vernis semi-permanent - Les pieds **Explication** **Corrections en illimitée en mp** **3 + 1 certificats de formation une fois la formation exécutée et validée** **TVA non applicable, art.293 B du CGI**	**150€**
TOTAL HT	**150€**

APRES LE DELAIS LEGALE DE RETRACTATION ET LE PAIEMENT DE LA FORMATION, LE RETOUR DU PRESENT DEVIS DATE ET SIGNE ET APPROUVE AVEC LA MENTION « BON POUR ACCORD » LA FORMATION SERA VALIDEE

TWIN'S NAILS

ISABELLE SALVAI
30 bis avenue Nelson Mandela
13240 SEPTEMES-LES-VALLONS
06.25.03.06.37
isabelleleboeuf13240@gmail.com
FORMATRICE PROFESSIONNELLE,
N° ENREGISTREMENT : 93 13 16608 13
SIREN : 53212716400038
APE : 9602B
V.3 du 27/10/26

A RETOURNER REMPLI ET SIGNE

BILAN AVANT FORMATION

Nom :

Prénom :

Adresse postale :
.....

Tel : … /… /… /… /…

Mail : ……@.....

Date de naissance : …/…../……

Contact réseaux sociaux : ……

Avez-vous des connaissances dans la prothésie ongulaire ? si oui lesquelles ?
……
……
……

Avez-vous un diplôme en esthétique ?
.....

Quelle formation désirez-vous faire et pourquoi ?
……
……
……

Êtes-vous professionnelle ? débutantes ? Avez-vous un certificat de formation ? si oui lequel et où l'avez-vous obtenu ?
……
……
……

Dans le cadre d'un perfectionnement, exposez vos différents problèmes et le nombre de jour que vous souhaiteriez effectuer ?

……
……
……

Souhaitez-vous faire de votre métier la prothésie ongulaire ?

……

Pratiquez-vous déjà la pose d'ongle ? si oui quelle technique ?

……
……
……

Quels sont vos objectifs après la formation ?

……
……
……

Quels sont vos attentes suite à cette formation ?

……
……
……

Tania Nails
PROTHESISTE ONGULAIRE
ET FORMATRICE

OBSERVATIONS ET CONSEIL DE LA FORMATRICE POUR LA FORMATION A SUIVRE

(CADRE RESERVE A LA FORMATRICE)

REGLEMENT INTERIEUR

V.1 du 08/10/2021

Un exemplaire du présent règlement intérieur est remis à la signature du contrat

Article 1 : ***Objet***

Le règlement intérieur ci-contre est fait conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 du Code du Travail.
Il s'applique à tous les stagiaires et pour la durée de la formation.
Dans l'intérêts de tout le monde, il a pour but de rappeler les droits et les devoirs de chacun (stagiaire et formateur), afin d'organiser la vie durant la formation.

Article 2 : ***Règles générales d'hygiènes et de sécurité.***

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes de sécurité en vigueur sur les lieux du stage, en fonction de sa formation.
La propreté du matériel et des locaux doit être respecter par tous.
Le port du masque, des gants et des lunettes de protection est obligatoire.

Article 3 : ***Maintien du matériel en bon état.***

Chaque stagiaire se doit de conserver en bon état le matériel qui lui est confié (ponceuse, lampe uv/led, table, pinceaux…), pour sa formation. En cas de casse délibéré, le formateur peut demander le remboursement du matériel au stagiaire immédiatement.
Les stagiaires doivent utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, surtout personnelles est interdites.

Article 4 : ***Utilisation du matériel et des machines.***

Le matériel et les machines doivent être utilisés qu'avec un formateur. Les stagiaires doivent les conserver en bon état pour le bon déroulement de la formation.
Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel ou des machines ainsi que tout incident doit être signalés immédiatement au formateur.

Article 5 : ***Consigne incendie.***

Un plan de localisation des issues de secours, des extincteurs, ainsi que des consignes de sécurité sont affichés dans les locaux de la formation, pour être connu des stagiaires.

Article 6 : ***Accident ou incident.***

Tout incident ou accident qui surviendrait pendant ou à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré au responsable de la formation, par le stagiaire accidenté et/ou par les témoins.
Conformément à l'article R 6342-3 di Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou qu'il en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la caisse de la sécurité sociale.

Article 7 : ***Boissons alcoolisées.***

Il est formellement interdit d'introduire des boissons alcoolisées dans le centre de formation ainsi que d'y pénétrer ou d'y rester en état d'ivresse.

Article 8 : ***Interdiction de fumer.***

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics et collectifs, il est strictement interdit de fumer dans les locaux de la formation.

Article 9 : ***Tenue et comportement.***

Les stagiaires doivent se présenter dans une tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans le centre de formation.

Article 10 : ***Responsabilité du centre de formation en cas de vol, perte ou endommagement des biens personnels des stagiaires.***

Le centre de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels (toute nature confondue) déposés par les stagiaires dans son enceinte. De plus, aucune marchandise destinée à être vendue par les stagiaires n'est autorisée dans les locaux.

Article 11 : ***Horaires, absences et retards.***

Les horaires sont fixés par le responsable de la formation.
Elles sont portées à la connaissance des stagiaires à l'occasion de la remise du programme de la formation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.
En cas de retard ou d'absence à la formation, les stagiaires doivent avertir le formateur qui en à la charge et se justifier.
Les stagiaires n'ont le droit de s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles préétablies par le responsable de la formation.

Paris Nails
PROTHESISTE ONGULAIRE
ET FORMATRICE

Pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par une région ou par l'Etat, les absences non justifiées entraineront une retenue de rémunération proportionnelle aux absences, en application à l'article R6341-45 du Code du Travail.
Les stagiaires sont par ailleurs, tenus de signer une feuille de présence.

Article 12 : ***Accès à l'organisme de formation.***

Les stagiaires ont accès au centre de formation que pendant les horaires d'ouverture. Sauf autorisation expresse du formateur, les stagiaires ayant accès au centre de formation n'ont pas le droit d'y rentrer ni d'y rester à d'autres fins, et encore moins de faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation.

Article 13 : ***Affichage et information.***

Tout information se fait par affichage.
Les publicités commerciales, syndicales, politiques et religieuse sont interdites dans le centre de formation.

Article 14 : ***Sanctions.***

En fonction de sa nature et de sa gravité, tout agissement considéré comme fautif par le centre de formation pourra faire l'objet d'une sanction plus ou moins grave :

- Avertissement écrit par le directeur
- Exclusion temporaire de la formation
- Exclusion définitive de la formation

Article 15 : ***Exemplaire.***

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Article 16 : ***Paiement de la formation.***

Le paiement de la formation sera effectué le premier jour de la formation lorsque celle-ci à lieu au centre de formation ou devra être intégralement réglée lorsque celle-ci est faite à distance via skype.

Article 17 : ***La formation par skype.***

En aucun cas, le formateur ne sera tenu pour responsable si le stagiaire n'a pas de connexion internet ou de problème avec son matériel informatique.
La formation pourra être reportée selon la convenance du formateur. Si tel n'est pas le cas, la dite de formation ne sera pas remboursée.

Tania Mats
PROTHESISTE ONGULAIRE
ET FORMATRICE

Article 18 : Règles liées à la COVID.

Il sera demandé à l'élève bien vouloir respecter les dispositions mises en place au sein du centre de formation Twin's Nails, à savoir :

- Port du masque obligatoire au sein de l'établissement
- Lavage des mains à l'eau et savon en rentrant dans le centre
- Respect de la distanciation et gestes barrières
- De venir seul sans accompagnant
- Prévenir la formatrice avant de venir si l'élève ou son entourage directe a été cas contact afin de prendre des dispositions
- Prévenir la formatrice en cas de contamination de la COVID afin de faire la formation soit en distanciel si cela est possible pour la formatrice soit de reporter à la date choisie entre la formatrice et l'élève.
- - les modèles choisis par l'élève devront respecter les mêmes règles et ne devront pas être accompagnés non plus même par un enfant.

Le non-respect des règles mises en place pour limiter la propagation du virus entraîne un renvoi de l'élève de la formation sans préavis et sans remboursement.

Article 19 : pack formation.

Il sera demandé à l'élève bien retourner au moment de l'achat d'un pack formation :

- Le devis signé, daté
- Le contrat rempli, daté signé
- Le bilan avant formation rempli, daté signé
- Le paiement se fera sur le site www.twinsnails.com en carte bancaire

Le centre de formation n'est pas responsable de la qualité de diffusion des plateformes des replay et de leurs sons
Les pack de formation sont de vraies formations permettant d'apprendre la théorie et la pratique indispensable au métier de prothésiste ongulaire.
Aucun manuel ni vidéos ne seront envoyés par mail ou autres

Article 20 : Abandon du pack de formation ou impossibilité de la faire.

En cas d'abandon du pack de formation ou impossibilité de la faire pour des raisons personnelles, médicales ou techniques, le pack de formation ne sera ni remboursé ni échangé contre une autre formation.
En cas d'impossibilité de connexion du fait de l'apprenant aucune formation ne sera remboursée.

Twin's Nails
PROTHESISTE ONGULAIRE
ET FORMATRICE

A RETOURNER PARAPHE ET SIGNE

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

FORMATION ON LINE

PACK FORMATION VERNIS SEMI-PERMANENT

(Article L.6353-3 et suivants du Code du Travail) **V.1 du 08/10/2021**

Entre les soussignés :

- **Isabelle SALVAI**, (***Twin's Nails***) enregistrée sous le numéro d'activité ***93131660813***, auprès de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi, soit la DIRRECTE.
- …….(*à remplir par la stagiaire*) ci-après le désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet.

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation « Twin's Nails », s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « ***formation on line : pack formation vernis semi-permanent*** ».

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation.

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de ***prothésiste ongulaire*** prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.
- Elle a pour objectif ***d'apprendre ou de se remettre à niveau sur les formes salons***
- A l'issue de la formation, ***4 certificats de formation***, sera délivré au stagiaire pour chaque formation, si la formation n'est pas validée, une attestation de réalisation avec non validation de la formation sera envoyée.
- Sa durée est fixée à **17heures 30 minutes environ**.
- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat, ***ainsi que le règlement intérieur***.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires avant l'entrée en formation.

NEANT.

Article 4 : Organisation de l'action de formation.

- L'action de formation aura lieu en on line, après réservation en ligne sur le site www.twinsnails.com du pack de formation, la stagiaire l'effectuera à son rythme sans limite de temps.
- La formatrice sera ***Isabelle LEBOEUF, prothésiste ongulaire, ayant 17 ans d'expérience et détentrice de plusieurs certificats.***
- Les conditions générales dans lesquelles la formations est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, sont les suivantes : ***contrôle continu des connaissances pendant toute la durée de la formation, examen pratique et théorique***
- Les replays des formations seront sur un groupe dédié à chaque formation et accessible en illimité sur la plateforme facebook
- Un cours complet écrit est à disposition sur chaque groupe de formation
- Questions orales ou écrites pour vérifier les acquis
- Les corrections seront faites via l'application Facebook en message privé envoyé à Isabelle LEBOEUF, à partir de photo envoyée par la stagiaire
- Certificat de formation à télécharger sur chaque groupe de formation après correction et validation une fois la formation exécutée, corrigée et validée par Isabelle SALVAI

Twin's Nails
PROTHESISTE ONGULAIRE
ET FORMATRICE

Article 5 : Délai de rétractation.

Cette formation est un produit distanciel, de la vente à distance, il n'y a pas de délai de rétractation, quand vous achetez le pack de formation s'est de façon réfléchie, définitive sans possibilité de remboursement ni avoir. Et vous assuré être majeure et en pleine possession de vos moyens financiers et psychiques.

Article 6 : Dispositions financières

- Le prix de l'action de formation est fixé **à 150 euros** HT + 0 euros de TVA à 20%.
- Les modalités de paiement de la somme de **150 euros** HT et de 0 euros de TVA à 20% (si concerné) incombant au stagiaire sont les suivants :

-Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectuera le **versement d'un montant de 150 € EN CARTE BANCAIRE sur le site internet www.twinsnails.com à la date du ……. *(à remplir par la stagiaire)*** afin de pouvoir participer à la formation on line Pack Initiale ou remise à niveau à la technique de la pose en gel

Article 7 : Interruption du stage.

Une fois le délai de rétractation légal, aucune somme ne sera remboursée et la formation sera dû dans son intégralité.
Lorsqu'une stagiaire est exclue de la formation par la formatrice pour mauvais comportement, injure, comportement allant à l'encontre de la politesse et vie en collectivité, divulgation d'information sur les réseaux sociaux, utilisation des données orales et écrites pour enseigner à son tour avec sans autorisation de la formation au préalable, la stagiaire sera exclue des groupes de formation et la formation ne sera en aucun cas remboursée et les certificats non envoyés.
Ceci est un contrat qui vous engage dans le temps, il y a un échange financier entre vous et l'organisme de formation « Twin's Nails », il vous engage au paiement de la formation que vous avez souscrit, une fois le délai de rétraction dépassé, vous devez la totalité de la formation à la formatrice.
Si un problème de réseau, de connexion, ou de qualité altérant la qualité audio et vidéo des replay, Isabelle LEBOEUF et le centre de formation Twin's Nails ne pourront être tenu pour responsable et aucun remboursement ne sera fait.
Aucun remboursement non plus pour un mauvais réseau de la part de facebook ou autres réseaux sociaux.
Il sera ajouté qu'un compte par personne sur le groupe de formation.

Article 8 : Non divulgation de la formation et règle de non concurrence.

Il vous est interdit par ce présent contrat de divulguer à d'autres professionnelles, sur les réseaux sociaux … ou de vous servir de ce que vous avez appris pendant cette formation pour former à votre tour sans l'autorisation d'Isabelle LEBOEUF.
Les schémas et explications données pendant cette formation sont la propriété intellectuelle d'Isabelle LEBOEUF et sont soumises à la protection intellectuelle selon *la LOI n° 92-597 du 1er juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle (partie Législative). LA STAGIAIRE S'ENGAGE A NE RIEN COMMUNIQUER SUR LES RESEAUX SOCIAUX, NI ENSEIGNER OU AUTRE SOUS PEINE DE POURSUITE*

Il s'agit d'un enseignement à titre privé, le non-respect de cette clause peut entrainer des poursuites pénales.

Twins Nails PROTHESISTE ONGULAIRE ET FORMATRICE

A RETOURNER REMPLI, SIGNE ET PARAPHE

Article 9 : Obtention du certificat de fin de formation

A chaque formation, un certificat de formation sera à télécharger après correction et validation du travail par la formatrice à partir de photo ou mini vidéo envoyé par la stagiaire en mp ainsi que la validation de la théorie par un questionnaire écrit ou oral.
Vous devrez valider une formation après l'autre par l'intermédiaire de réponse à des questions écrites ou orales et d'envoi du travail en photo, pour avoir accès à la suivante, afin que la formatrice s'assure de votre pleine apprentissage et compréhension.
Dans le cas de non validation de la formation, une attestation de réalisation de la formation vous sera envoyée.

Article 10 : Cas de différend.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le ***Tribunal de Grande Instance de Aix-en-Provence sera seul compétent pour régler le litige.***

Fait en deux exemplaires, (contrat téléchargé sur le site www.twinsnails.com, à renvoyer par mail uniquement)

Les Pennes Mirabeau, le …… *(à remplir par la stagiaire)*

Signature

Le Stagiaire
(Nom et prénom précédé de la mention « lu et approuvé »)

La Formatrice
(nom et prénom précédé de la mention « lu et approuvé »)

lu et approuvé

Isabelle Lebœuf

Twins Nails
PROTHESISTE ONGULAIRE ET FORMATRICE

ISABELLE SALVAI
308 AV NELSON MANDELA
13240 SEPTEMES LES VALLONS
0625030637 WWW.TWINSNAILS.COM
SIRET N°: 532 127 164 00038

A RETOURNER REMPLI, SIGNE ET PARAPHE

Autorisation au droit à l'image

V.3 du 27/10/26

Je soussignée Mme ……
déclare par la présente autoriser Isabelle SALVAI ainsi que l'institut Twin's Nails à utiliser les photographies et vidéos de mes mains effectuées dans l'institut Twin's Nails (30bis avenue Nelson Mandela-13240 Septèmes-les-Vallons) ou en vidéo formation ou en visio formation, à des fins de promotions pour les formations , ou pour montrer son savoir faire aussi bien sur tous les réseaux sociaux, que sur son site internet à travers des photographies ou vidéos, et dans tous les autres supports publicitaires de son choix.

J'autorise aussi par la présente Isabelle SALVAI et l'institut Twin's Nails à utiliser la ou les photographies, vidéos de mes mains pour les utiliser sur des affiches commerciales, certificat de formation, pour promouvoir une technique…

Je déclare par la présence de ne jamais engager de poursuivre à l'encontre d'Isabelle SALVAI et de l'institut Twin's Nails pour utilisation au droit à l'image et leur en cède les droits complets sans limite de temps.

Je reconnais que les modèles que j'ai effectué sur mes mains sont la propriété intellectuelle et industrielle d'Isabelle SALVAI et je m'engage à ne pas aller les faire faire ailleurs ou à les dupliquer lorsque je suis une professionnelle du métier ou une élève d'Isabelle SALVAI sans son autorisation sous peine de poursuite.

Pour faire valoir ce que de droit
Fait le …… A ……
Lu et approuvé *(à recopier)*

Signature

Non divulgation de la formation et règle de non concurrence

V.3 du 27/10/26

Je soussignée Mme ……
déclare par la présente **respecter les règles de non divulgation de la ou des formations que je vais suivre ou que j'ai suivi.**

Il vous est interdit par ce présent accord de divulguer à d'autres professionnelles, sur les réseaux sociaux ... ou de vous servir de ce que vous avez appris pendant cette formation que ce soit en présentiel, en visio formation (e-learning), video formation ou live formation facebook, pour former à votre tour sans l'autorisation écrite d'Isabelle SALVAI.
Les schémas et explications données pendant cette formation sont la propriété intellectuelle d'Isabelle SALVAI et sont soumises à la protection intellectuelle *selon la LOI n° 92-597 du ler juillet 1992 relative au code de la propriété intellectuelle (partie Législative). LA STAGIARE S'ENGAGE A NE RIEN COMMUNIQUER SUR LES RESEAUX SOCIAUX, NI ENSEIGNER OU AUTRE SOUS PEINE DE POURSUITE*

Pour faire valoir ce que de droit
Fait le ……
A……..
Lu et approuvé *(à recopier)*

Signature

NOM&PRENOM*(à remplir par l'apprenante)* ……